

L'Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XVI, No. V

Montréal, Mai 1910.

O cts par an

LE SORT DES VOTRES

Vous qui êtes marié, vous êtes-vous jamais demandé ce qui se produirait lorsque vous mourrez?

Avez-vous même pensé que vous mourriez? Vous êtes-vous jamais rendu compte que ces enfants que vous chérissez, seront, après votre décès, ni plus ni moins que des orphelins!

Si vous avez songé à ces faits que beaucoup trop d'hommes cherchent à ignorer, avez-vous poussé vos réflexions plus loin, et vous êtes-vous demandé: "Ma veuve sera-t-elle en état de vivre aussi bien que ma femme?"

D'où viendra la nourriture de la famille lorsque le père sera disparu? Mes orphelins pourront-ils vivre aussi bien que vivaient mes enfants? Voilà un sujet de réflexions bien plus triste que l'idée de la mort même.

Et l'on n'aime pas ordinairement à ramener son esprit sur ces questions, bien que cela soit nécessaire. Nombreux sont les hommes qui évitent et négligent d'y songer jusqu'à l'heure de leur trépas. Mais alors, il est trop tard, et bien des maris, bien des pères, ont quitté cette vie, emportant dans la tombe l'affliction de n'avoir pas assuré la protection des leurs.

La mort ne nous oublie pas. Tous, nous lui payons tribut. Cette loi est inéluctable.

Il est bon de vivre. L'homme marié est fier d'avoir un foyer, de vêtir comme il faut tout son monde, de donner à ses enfants l'avantage d'une bonne instruction, et mettre enfin sa famille à l'aise.

Rien n'est plus légitime, n'est rien plus satisfaisant pour un père, un chef de famille.

Mais un jour viendra où l'entrepreneur de pompes funèbres viendra vous chercher, où votre cadavre sera porté à l'église, où votre cercueil sera déposé dans une fosse. Tous vos amis, vos connaissances, vous oublieront. Mais votre veuve ne vous oubliera pas.

Vos orphelins se souviendront de vous. Et où iront-ils?

Sera-ce à l'hospice, à l'asile? Ou bien auront-ils assez d'argent pour continuer à vivre ensemble?

C'est le temps, pendant que vous êtes fort et plein de santé, de décider ce point.

Faites l'économie de quelques piastres par mois et assurez-vous.

Oui, économisez et assurez-vous pour laisser un revenu.

Méditez bien cette pensée originale d'uncrivain américain: Lorsqu'un homme abandonne sa femme pendant sa vie, la justice le met en prison. La mort le soustrait à la loi, mais non pas à la responsabilité.

NOTRE NOUVEAU CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Comme la majorité des membres de l'Alliance Nationale trouvent plus commode d'encadrer leurs certificats d'assurance, afin de le conserver en bon état et de le retrouver facilement, au besoin, et que, d'autre part, l'ancien diplôme, par ses grandes dimensions, était jugé encombrant, le B. E. a eu l'heureuse idée de fondre les deux en un seul.

Le dessin artistique du diplôme a été réduit et amélioré et il est maintenant reproduit sur le recto du certificat. De cette façon, le nouveau certificat s'encadre à ravir et il constitue un tableau de format très gracieux. On a donc joint l'utile à l'agréable, puisque sous forme d'ornement réellement distingué on aura un document précieux qui annoncera en même temps aux amis et connaissances que vous faites partie de la plus progressive des associations mutuelles canadiennes-françaises.

LA MISSION DES MERES

Une des premières causes éloignées des misères dans la famille, est le défaut d'une éducation convenable.

Elever des enfants; quelle belle mission, mais, hélas! souvent mal comprise. Elever un enfant, cela veut dire le porter, le tenir à la hauteur où Dieu veut que les parents conduisent les enfants qu'il leur a donnés en dépôt. Nous disons porter, tenir à une hauteur qui touche à celle où sont placés les anges, et cela demande un travail persévérant, souvent ennuyeux, fatigant, éternant; cela demande des efforts continuels, un tact particulier, des sacrifices parfois pénibles, une vigilance de tous les jours. L'Eglise a placé l'enfant à une hauteur sublime par le baptême, mais la plaie purulente de la concupiscence qui se développe avec l'âge, tend à soustraire l'enfant à l'action bienfaisante de la grâce qui a été déposée en lui; elle tend à le tirer et à le tenir en bas. Il s'agit donc de combattre ces inclinations mauvaises dès qu'elles se montrent chez les enfants, et d'employer les moyens efficaces pour armer contre elles ces chères petites âmes, auxquelles elle déclare la guerre.

Quant au mariage pour y vivre heureux et content de son sort, il faut des caractères trempés contre la souffrance, le chagrin, l'ennui, les peines, les déconvenues de toute nature, il faut une énergie virile dans l'accomplissement du devoir. Or une éducation qui entretient les caprices au lieu de les réprimer, qui laisse faire aux enfants leur volonté, qui ne sait pas les priver d'un plaisir, qui cède à toutes leurs petites passions en révolte, ne peut pas former des hommes qui savent vou-

loir. Elle forme des caractères mous, incapables de dévouement et victimes malheureuses de l'amour-propre.

L'ECONOMIE SOCIALE

L'économie sociale, si populaire aujourd'hui, ne date que de cinquante ans à peine.

Elle est née du cerveau de quelques précurseurs, en tête desquels il faut placer un illustre maître, Frédéric Le Play, qui lui a donné sa méthode, son cadre et l'a élevée au rang d'une véritable science. Mais c'est surtout à l'exposition universelle de Paris, de 1867, qu'elle s'est affirmée avec éclat et qu'elle a fait officiellement son entrée dans le monde. Depuis lors, ses progrès ont été incessants; elle a tout envahie: le chaire, la littérature, le théâtre, les estaminets, la place publique. Son succès a été véritablement foudroyant et peut-être sans exemple dans l'histoire des idées, tant elle répondait à un besoin profondément ressenti et aux révolutions accomplies au sein des sociétés modernes par les deux grandes causes, dont on retrouve l'influence prépondérante dans toutes les crises de notre transformation sociale: l'avènement de la mécanique et celui de la démocratie.

Grâce à l'accélération des transports, aux câbles électriques qui enlacent le globe comme un réseau de filets nerveux, l'idée dispose aujourd'hui, pour se répandre, de moyens autrefois inconnus dans la dissémination et l'isolement des habitations rurales ou dans le calme pacifiant de l'ancienne vie de province. L'apôtre d'une idée n'agissait alors que par la parole et n'atteignait que son auditoire immédiat. Son influence — à moins qu'il ne s'appelât Pierre l'Ermite — n'avait donc rien de comparable à celle qu'exerce le publiciste actuel avec son journal tiré à des milliers d'exemplaires et dont la voix porte jusqu'aux extrémités du monde. A l'action par l'oreille s'est ainsi de plus en plus substituée l'action par les yeux: bien autrement rapide et contagieuse. Mis ainsi en communication instantanée avec toute une légion de lecteurs, le journal crée de puissants entraînements d'opinions, des courants impétueux, qui font vibrer les coeurs à l'unisson et franchissent les frontières du pays où ils ont pris naissance pour s'étendre sur le monde entier. Ce sont de grandes vagues de fond, qui balayent toutes les résistances et qui déterminent chez tous les peuples modernes civilisés une mentalité commune, qu'on pourrait appeler "la conscience de l'humanité".

Deux des énormes volumes du catalogue de la bibliothèque du British Museum sont consacrés aux oeuvres ou aux études diverses sur les oeuvres du grand Shakespeare.

L'Alliance Nationale
Bureau: 114
Rue St-Denis

L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

La formule d'examen médical de l'Alliance Nationale

(Suite)

Avez-vous souffert de la goutte, du rhumatisme articulaire ou musculaire?

Je ne sais pas si je suis préjugé contre cette maladie, mais mon expérience de vingt-huit ans de profession me porte à croire que les rhumatismes après la tuberculose, sont le cauchemar des mutualités, en particulier celles qui accordent des bénéfices en maladie. Quatre-vingt-dix pour cent des cas de rhumatisme, surtout du rhumatisme articulaire aigu, récidivent et souvent ont une terminaison fatale. De là l'importance d'examiner avec soin tout candidat ayant été atteint de rhumatisme et de lui faire déclarer si ce rhumatisme a été aigu ou chronique, articulaire ou musculaire, ou encore, simplement une douleur, conséquence d'un traumatisme ou d'une tension musculaire. Souvent le rhumatisme peut être déterminé par une syphilis ou une blennorrhée antérieure. Interrogez l'entourage de ceux qui meurent subitement, l'on vous répondra que le défunt a fait du rhumatisme. Ceci est amplement confirmé par cet axiome médical qui veut que toute personne ayant été atteinte de rhumatisme articulaire aigu entre l'âge de 20 à 35 ans, fasse des lésions cardiaques.

No 26. Cette question d'habiter le même local que des personnes atteintes de tuberculose ou ayant d'autres maladies contagieuses, est toute d'actualité, et le candidat qui se trouverait dans cette circonstance, serait obligé de déclarer à quelle date et pendant combien de temps il a cohabité avec ces personnes malades. Inutile de faire subir l'examen médical à un sujet qui récemment ou au moment de son examen reste sous le même toit avec un tuberculeux, un variolé, etc. La règle générale veut que le refus temporaire du candidat s'étende à au delà, d'une année.

No 27. Remarque.—Comme l'indique la formule, cet espace est réservé pour les explications ou renseignements supplémentaires que le candidat et le médecin examinateur pourraient donner. Il peut se rencontrer certains détails qui auraient été difficile de cadrer dans les autres questions, vu surtout le manque d'espace qui est réservé pour la réponse. Une explication sur certains faits ou sur la nature d'une maladie antérieure, aide beaucoup dans la décision finale.

Tous les médecins examinateurs s'accordent à dire que l'histoire de famille est la partie de l'examen médical la plus ennuyeuse, car il est difficile de se procurer les renseignements, et je suis d'accord avec eux. C'est non seulement la partie qui exige le plus de patience, mais aussi celle sur laquelle on peut le plus facilement être trompé. Le médecin examinateur peut, par l'auscultation et la percussion définir les maladies intimes, et en y ajoutant le tact il peut déjouer des réponses erronées, mais il ne peut pas contrôler l'exactitude des déclarations dans l'histoire de famille. Le candidat peut même se croire en bonne santé,

mais un examen minutieux des organes déterminera la véracité de cette déclaration. Quant à l'histoire de famille, il est obligé de s'en rapporter aux déclarations qui lui sont faites par le candidat.

Il arrive très souvent qu'un candidat se trouve dans l'impossibilité de renseigner le médecin sur l'histoire de sa famille, surtout s'il s'agit de ses ancêtres. Dès les premières questions, si l'examineur s'aperçoit que le sujet n'est pas en état de le renseigner sur l'âge, l'état actuel de santé ou sur les causes qui ont déterminé la mort des siens, il doit le référer à ses plus proches parents ou aux médecins qui ont traité les personnes décédées. S'il était impossible d'atteindre le médecin traitant, que le candidat s'adresse à toutes autres personnes dignes de foi ayant bien connu les défunts et qui sont en état de donner les détails nécessaires afin d'éliminer tout doute sur la cause de la mort.

Comme causes de mortalité, n'acceptez jamais des termes équivoques, tels que "Je ne sais pas", "retour de l'âge", complication de maladie", "un effort". Si ce n'est pas un leurre pour vous tromper, c'est certainement trop dangereux pour être accepté.

J'insiste en outre pour que l'âge et l'état actuel de santé de tous parents vivants soient donnés dans chaque cas. De même que pour les défunts, il faut spécifier d'une manière bien précise la cause de la mort, la durée de la maladie, l'état de santé antérieure. Quel que soit l'âge au décès, il faut toujours l'inscrire car l'on rencontre souvent des familles nombreuses dont plusieurs frères et soeurs sont morts très jeunes, c'est à peine si un ou deux sujets survivent. Il y a là un manque de vitalité sérieuse qui peut affecter le risque.

Je ne voudrais pas faire mention de toutes les maladies qui doivent attirer l'attention du médecin examinateur. Je n'en citerai que quelques-unes qui ont des tendances et des prédispositions à se rencontrer chez les sujets dans l'histoire de famille. Les principales et les plus importantes sont les maladies des voies respiratoires et entre autres, la tuberculose pulmonaire.

Depuis quelques années, la profession médicale a manifesté l'expression de faire disparaître presque complètement la question de l'hérédité dans la tuberculose. Mais les médecins qui s'occupent plus particulièrement d'assurance sur la vie, sont loin d'accepter cette opinion dans son entier. Ils veulent bien reconnaître le caractère infectieux et contagieux de la tuberculose, mais ne veulent pas omettre l'hérédité.

Qu'on l'appelle prédisposition si l'on veut, le mot signifie peu, mais l'expérience et la statistique sont là pour démontrer qu'il ne faut pas mettre de côté un terrain ensemencé par la tuberculose. Interrogez les enfants atteints de rachitismes, de scrofule, vous trouverez dans la majorité des cas des parents tuberculeux.

Je ne voudrais pas entrer dans trop de considérations sur ce sujet, mais soyons prudents pour l'admission de candidat dans l'histoire de famille duquel l'on trouve de la tuberculose. A moins de cas particuliers, différez l'entrée avant l'âge de 30 ans à tout sujet ayant un cas de tuberculose dans son histoire de famille, s'il y en a deux, refusez-le.

La cachexie ou cancer doit aussi attirer

vostra attention. Les bactériologistes ne sont pas encore d'accord sur la transmission du cancer, mais la statistique donne un pourcentage assez considérable de prédispositions au cancer. L'on ne devra pas accepter un sujet qui présenterait dans son histoire de famille deux cas de cancer ou un cancéreux accompagné soit d'un tuberculeux, d'un scrofuleux, d'un diabétique, d'un aliéné.

Il est aussi difficile de renier l'influence héréditaire de la folie que de chercher à éliminer celle de la tuberculose. Il ne serait pas bon de refuser dans tous les cas; mais que l'on s'enquiert bien des causes déterminantes de la folie chez ceux qui en ont été atteints.

Il en est de même pour les héridosyphilitiques dont les symptômes héréditaires sont caractérisés par le palais ogival, la dent d'Hutchinson, la supuration de l'oreille moyenne et l'otite.

Les affections cardiaques dans l'histoire de famille ne doivent pas être négligées. Sur-tout lorsque le père ou la mère, quelque fois les deux, sont décédés à un âge peu avancé.

Défiez-vous d'un sujet né de parents alcooliques dans l'histoire de famille duquel l'on rencontre de la paralysie, de l'apoplexie, du rhumatisme, de l'albuminie, du brightisme. Sans être de très mauvais sujets, il est bon d'examiner le cas particulièrement.

Là se termine en quelque sorte la responsabilité du candidat en ce qui concerne ses déclarations personnelles et son histoire de famille. Après lui avoir relu ses réponses, afin de constater s'il n'y a pas erreur ou omission, il faudra qu'il signe son nom au long et que le tout soit contresigné par le médecin examinateur.

(A suivre)
Dr THEO. CYPHOT, M. C.

HUIT RAISONS DE S'ABSTENIR D'ALCOOL

- 1.—En s'abstenant, on ferme la porte au plus grand ennemi de la santé, on évite une foule de maladies qui, un peu plus tard, atteignant le buveur, lui font une existence malheureuse.
 - 2.—En s'abstenant, on améliore sa condition sociale et celle de sa famille. L'économie réalisée sur la boisson permet d'améliorer le logement, la nourriture et le vêtement.
 - 3.—En s'abstenant, on grandit aux yeux de ses semblables. On conserve intacte sa dignité d'homme, d'époux et de père. L'homme sobre inspire à tous la confiance.
 - 4.—En s'abstenant, on ne risque pas de s'abrutir moralement. La débauche et la boisson marchent souvent de pair. Un vice attire l'autre, comme l'aimant attire le fer.
 - 5.—En s'abstenant, on ne s'expose pas à aller augmenter un jour le nombre des criminels. Il est prouvé, en effet, que la moitié des crimes qui se commettent sont provoqués par la boisson.
 6. — En s'abstenant, l'esprit reste calme, l'intelligence saine. Les ivrognes, hélas! quand ils ne tombent pas dans le crime, vont souvent terminer leur vie dans une maison d'aliénés.
 7. — En s'abstenant, on évite une habitude qui est funeste autant pour le corps que pour l'âme.
 8. — En s'abstenant, on prolonge inconsciemment son existence. L'homme le plus robuste ne résiste jamais au poison de l'alcool. Seuls, les hommes sobres atteignent généralement un âge avancé.
- On pourrait ajouter une neuvième raison, plus décisive que les huit premières pour quiconque possède les lumières de la foi. Elle nous est fournie par Notre-Seigneur lui-même dans son Evangile: Les ivrognes ne posséderont pas le royaume des cieux.

MARI

Il y a des dan
un jeune homm
fille inférieure
on dire, ces jeu
sées rencontrent
ils demandent à
d'épouser une je
rang.

Malheureusement
tisans du "il fa
supportent en si
même la vie et p
une faible et pa
vaise fortune de
ils supportent pe
jeune garçon sar
quente telle jeun
faire sa victime;
ment au mariage

Quand donc vo
moiselle est conv
dont la fortune c
blement la vôtre,
Tremblez, si vous
lut de votre fille,
bottissent que rar
elles y aboutissent
riage heureux. C
ment quels cons
fortunés doivent
ceux-ci font min
fille qui n'est pas
nous apprenons q
tion modeste se l
homme qui nage
corder toutes les
beaucoup de peine
fille à qui il voue
qui a le malheur
épouse.

Quel mariage ce
mesure profané l'a
épuisé ses forces
des unions impures.

Quand on appo
sens émoussés et u
à sa jeune et naïve
amour honteusemen
du ciel et des ser
jours violés... on
ne la tient pas. Q
trompée?

Désabusée, elle p
chères illusions, se
elle tombe éperdue
se laisse aller à de
vaines, où si elle
ira chercher où il
son coeur et une ce

ENCY

On affirme au b
Ottawa, que les ca
une population de
augmentation de 1,
22 p. c. en plus.

Le tribunal d'Ap
York vient de déci
écéré, constituait t

MARIAGES D'ARGENT

CHARITE RECOMPENSEE

Il y a des dangers, quand un fils de famille, un jeune homme riche fréquente une jeune fille inférieure. Souvent, toujours pourrait-on dire, ces jeunes gens de classe aisées rencontrent un refus catégorique, quand ils demandent à leurs parents l'autorisation d'épouser une jeune fille, qui n'est pas de leur rang.

Malheureusement, beaucoup de parents, partisans du "il faut que jeunesse se passe", supportent en silence que leur jeune homme mène la vie et se déshonore en déshonorant une faible et pauvre créature, qui a la mauvaise fortune de plaire par son bel extérieur; ils supportent peut-être en gémissant que leur jeune garçon sans cœur et sans honte fréquente telle jeune fille sans fortune, pour en faire sa victime; mais donner leur consentement au mariage? Jamais!

Quand donc vous apprenez que votre demoiselle est convoitée par un jeune homme, dont la fortune ou la position dépasse notablement la vôtre, ne vous en réjouissez pas. Tremblez, si vous tenez à l'honneur et au salut de votre fille, car ces fréquentations n'aboutissent que rarement au mariage, et quand elles y aboutissent c'est rarement à un mariage heureux. Ces lignes montrent suffisamment quels conseils les pères et les mères fortunés doivent donner à leurs fils, quand ceux-ci font mine de rechercher une jeune fille qui n'est pas de leur condition. Quand nous apprenons qu'une jeune fille de condition modeste se laisse courtiser par un jeune homme qui nage dans l'or, et qui peut s'accorder toutes les jouissances sans se donner beaucoup de peine, nous plaignons et la jeune fille à qui il voue un amour d'un jour, et celle qui a le malheur de devenir plus tard son épouse.

Quel mariage cela fera-t-il, quand on a sans mesure profané l'amour abusé de l'innocence, épuisé ses forces et perdu son honneur dans des unions impures?

Quand on apporte au nouveau foyer des sens émoussés et un cœur flétri, on ne donne à sa jeune et naïve épouse que les restes d'un amour honteusement gaspillé aux quatre vents du ciel et des serments déjà prêtés et toujours violés... on lui promet fidélité et on ne la tient pas. Que devient une femme ainsi trompée?

Désabusée, elle perd d'un seul coup ses plus chères illusions, ses plus longues espérances; elle tombe éperdue dans une douleur muette, se laisse aller à des récriminations amères et vaines, où si elle n'est pas très pieuse, elle ira chercher où il ne faut pas, un aliment à son cœur et une consolation à ses maux.

ENCYCLOPEDIE

On affirme au bureau des recensements à Ottawa, que les calculs donnent au Canada une population de 6,862,000 âmes, soit une augmentation de 1,492,000 âmes sur 1901, ou 22 p. c. en plus.

* * *

Le tribunal d'Appel de la cité du New-York vient de décider que la vente du lait écramé, constituait un délit criminel.

C'était le matin. Un corbillard de pauvre montait à pas lents la rue Maubeuge, se dirigeant vers le cimetière. Le convoi n'était pas nombreux; un groupe de cinq personnes suivi d'un petit garçon, âgé d'environ sept ans. C'était tout.

L'enfant trotta péniblement et grignotait en pleurant, un morceau de pain. Il marchait le dernier, à quelques pas du convoi.

Un brave ouvrier, ému en voyant l'isolement de ce triste cortège, ôta sa casquette et se mit au côté de l'enfant pour accompagner le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Quand la cérémonie fut finie, il se retourna vers son jeune compagnon.

"Qui a-t-on porté là, petit? lui demanda-t-il avec un touchant intérêt.

"C'est maman, répondit l'enfant en lâchant son pain pour frotter avec ses deux petites mains, ses yeux tout ruisselants de larmes.

"Et ton papa? reprit le bon ouvrier, pour faire diversion à la douleur de l'enfant.

"Papa?

"Oui, ton père?

"Mais je n'en ai pas, fit le petit malheureux en baissant sa tête blonde.

"Et où vas-tu aller maintenant? demanda l'ouvrier tout attendri.

"Je n'en sais rien, répondit l'enfant avec cette naïve insouciance de son âge."

L'ouvrier baisse la tête à son tour et réfléchit un instant; puis paraissant avoir pris une résolution courageuse il s'empara de la main du pauvre orphelin en grommelant tout bas:

"Ma foi, tant pis! Nous allons peut-être nous chamailler un peu avec la bourgeoisie, mais n'importe, je sais que la pitance n'est pas toujours abondante, mais, comme dit le proverbe, quand il y en a pour un, il y en a pour deux. Allons, en route, mon mioche, ajouta-t-il tout haut, en s'adressant à l'enfant, et songe que nous avons à mesurer avec nos pieds un fameux ruban de chemin."

En effet, l'ouvrier demeurait rue Roubo, dans le faubourg Saint-Antoine.

Albert — tel est le nom du petit orphelin — suivit son protecteur. Ils marchèrent rapidement sans mot dire, mais au moment d'arriver à la rue Roubo, l'ouvrier, presque malgré lui, ralentit le pas. C'est que l'on approchait de la maison, et il redoutait la scène qui allait avoir lieu, à cause du nouveau pensionnaire qu'il amenait.

Il faut bien convenir que le moment était bien mal choisi pour une présentation semblable car, du bas de l'escalier, il entendit sa femme en discussion assez vive avec le propriétaire pour le terme d'octobre, non encore payé. — "Il ne nous manquait plus que ça, pensa l'ouvrier: nous allons avoir la tempête au grand complet."

Et il monta hardiment. En voyant son mari, et surtout en apprenant qu'il avait trouvé un nouveau convive, la ménagère éclata en imprécations, en reproches et l'accabla de toutes les épithètes injurieuses qu'elle n'avait pas osé adresser au propriétaire.

L'enfant effrayé, se mit à pleurer. Alors l'ouvrier, sans mot dire, prit le petit orphelin par la main et se dirigea vers la porte.

"Où vas-tu à cette heure? lui cria sa femme dont la colère allait 'crescendo'."

"Je vais reconduire ce mioche où je l'ai

trouvé, puisqu'il est de trop dans notre mansarde, et que, de plus il est un sujet de discorde, il vaut mieux qu'il meurt de faim dans la rue. Et il fit mine de sortir.

"Allons, reste ici, immécile, s'écria la femme dont la mauvaise humeur avait subitement disparu. Nous aurons soin de l'enfant. Mais à une condition.

"Laquelle?

"C'est que tu n'iras plus boire.

"Oh! pour cela, je te le jure, ni-ni, c'est fini.

En ce moment, la porte s'ouvrit et le propriétaire parut sur le seuil.

"J'ai tout entendu, dit-il, à ces braves gens qui s'attendaient à de nouvelles menaces de poursuites judiciaires, et ce que vous faites pour cet enfant me touche profondément. Aussi, je ne veux pas que dans votre position, vous soyez seuls à le secourir, tenez: voici ma part".

Et jetant un papier sur la table, il s'en alla avec précipitation, comme pour se dérober à tout remerciement.

Ce papier était la quittance du loyer....

LE BAIN A L'ECOLE

On ne saurait trop recommander la pratique des règles de l'hygiène à l'école. Les bains sont négligés dans un trop grand nombre de maisons d'enseignement. On ne leur donne pas la place d'honneur qu'ils devraient occuper.

Dans combien de collèges oblige-t-on les élèves à se baigner tous les jours, toutes les semaines? Bien peu, assurément. Et cependant, la propreté du corps est une garantie de la vigueur de l'intelligence.

Pour aujourd'hui, rappelons qu'en Suisse les élèves des écoles communales vont tous les jours se baigner, sous l'oeil de leurs maîtres.

En Hollande, les écoliers se lavent aussi régulièrement. M. Gustave Téry, raconte dans le "Matin" de Paris le spectacle qui lui fut donné de voir à Amsterdam. Il dit:

"Les élèves des écoles primaires viennent prendre ici deux douches par semaine. Dans une première salle, légèrement chauffée, quarante enfants dépouillent leurs manteaux et leurs vestes; après quoi, ils passent dans une seconde salle, dont la température est un peu plus élevée; là, ils achèvent de se déshabiller, ne gardent que leur chemise. C'est alors qu'ils pénètrent dans la salle de douches, autour de laquelle quarante stalles sont ménagées. Au signal du maître, les enfants retirent leur chemise et la déposent sur le banc placé devant eux. A leur gauche, à portée de la main, se trouve une boîte remplie de savon noir."

Voilà qui vaut plusieurs leçons d'hygiène et peut-être de morale. Mais on ne semble pas encore comprendre en certains endroits tout à fait, le rôle civilisateur du savon. — "La Patrie".

Un journal fait remarquer que la canonniers américaine "Nashville", de passage dans le port de Montréal, il y a quelque temps, en route pour les grands lacs, est le huitième navire de guerre que nos voisins ont dans les lacs tandis que le Canada n'y en a aucun.

LE MARIAGE ET LA LONGEVITE

Mariez-vous si vous Voulez Vivre Longtemps

Entre autres motifs que vous pouvez avoir pour vous marier le plus tôt possible, il en est un, monsieur, — et vous aussi, mademoiselle — que probablement vous ne soupçonnez guère, quoiqu'il soit parfaitement incontestable: c'est que le mariage vous fait entrer dans une couche sociale où la mortalité est deux fois moindre que dans celle d'où vous sortez. Cet avantage précieux, que vous confère votre cher conjoint, vous le garderez tant que vous serez marié. Les chances d'arriver à l'extrême vieillesse seront pour vous deux fois plus grandes que pour vos camarades restés obstinément célibataires. Telle est la vérité que démontrent les chiffres suivants (et beaucoup d'autres encore, que je ne cite pas afin d'abrégier):

FRANCE (1901). — Sur 1,000 hommes de chaque catégorie d'âge et d'état civil, combien de décès en un an:

| | Célibataires | Mariés | Veufs et divorcés |
|-------------|--------------|--------|-------------------|
| 18 à 19 ans | 5 | 4 | 14 |
| 20 à 24 ans | 8 | 6 | 21 |
| 25 à 29 ans | 10 | 5 | 20 |
| 30 à 34 ans | 14 | 7 | 19 |
| 35 à 39 ans | 19 | 8 | 28 |
| 40 à 44 ans | 21 | 10 | 24 |
| 45 à 49 ans | 25 | 13 | 29 |
| 50 à 54 ans | 32 | 17 | 33 |
| 55 à 59 ans | 41 | 23 | 39 |
| 60 à 64 ans | 54 | 32 | 50 |
| 65 à 69 ans | 73 | 49 | 68 |
| 70 à 74 ans | 109 | 76 | 99 |
| 75 à 79 ans | 163 | 124 | 151 |
| 80 à 84 ans | 237 | 195 | 235 |

On voit en comparant la colonne des célibataires à celle des hommes mariés, que de 25 à 29 ans, par exemple, la chance de mourir, qui est de 10 décès pour 1,000 vivants pour un célibataire, n'est que de 5 pour 1,000 hommes mariés du même âge. Elle est donc exactement deux fois moindre. Et la même différence se retrouve à tous les âges suivants. Vous n'avez qu'à comparer 14 (mortalité des célibataires de 30 à 34 ans) et 7 (mortalité des mariés du même âge):

19 (célibataires) et 8 (mariés)
21 (célibataires) et 10 (mariés)
25 (célibataires) et 13 (mariés)

Et ainsi de suite. Toujours le second chiffre est la moitié du premier, ou peu s'en faut. Et cette différence persiste, en s'atténuant un peu, jusqu'à la fin de l'extrême vieillesse.

Donc, mariez-vous, vous ferez bien, même au point de vue le plus égoïste.

Mais veillez jalousement sur la santé de votre femme! Car, même en se plaçant à ce même point de vue égoïste, sa perte serait pour vous un effroyable malheur. De sa vie dépend, en notable partie, la vôtre!

On le voit en lisant notre troisième colonne. La mortalité de 1,000 hommes mariés, de 25 à 29 ans, est de 5 décès en un an. Celle de 1,000 veufs du même âge est de 20. Elle est quatre fois plus forte! Ainsi les veufs ne perdent pas seulement le privilège heureux que le mariage leur conférait; ils sont dans une situation pire que celle de leurs camarades restés garçons. Cette différence s'atté-

nue avec l'âge, mais elle reste pourtant très nette jusqu'à la vieillesse.

Ainsi la mortalité des hommes mariés est deux fois moindre que celle des célibataires du même âge. Celle des veufs, au moins jusqu'à 60 ans, l'emporte même sur celle des célibataires; toujours elle est supérieure à celle des hommes mariés.

A l'époque déjà lointaine vers 1868, où cette loi statistique fut découverte par mon père (car le culte de la statistique est héréditaire dans ma famille), il ne pouvait l'appuyer que sur des chiffres français belges et hollandais. Les recherches faites à son instigation dans les autres pays (Italie, Suède, Allemagne, Autriche, etc.), ont montré que la règle est générale et ne souffre aucune exception.

Et à vous aussi, mademoiselle, je donne le conseil de vous marier, dans votre intérêt le plus égoïste, car les femmes mariées aussi ont une mortalité moindre que les filles du même âge (du moins après vingt ans). Mais les différences sont moindres pour les femmes que pour les hommes; la mortalité des filles l'emporte de beaucoup sur celle des femmes mariées, mais elle n'en atteint pas le double, comme nous l'avions constaté pour les hommes.

De même, les veuves ont une mortalité sensiblement plus forte que celles des femmes mariées du même âge, mais à partir de 40 ans elle reste inférieure à celle des vieilles filles du même âge. Le "doux état de veuve" est, au contraire, fatal aux jeunes veuves. Leur mortalité de 20 à 25 ans, est double de celle des femmes mariées du même âge.

En résumé, les femmes ont, "moins" besoin des hommes que nous n'avons besoin d'elles. C'est ce que montrent les chiffres suivants:

FRANCE (1901).—Sur 1,000 femmes de chaque catégorie d'âge et d'état civil, combien de décès en un an:

| | Célibataires | Mariées | Veuves et divorcées |
|-------------|--------------|---------|---------------------|
| 15 à 19 ans | 5 | 4 | 4 |
| 20 à 24 ans | 7 | 6 | 14 |
| 25 à 29 ans | 10 | 7 | 18 |
| 30 à 34 ans | 10 | 7 | 11 |
| 35 à 39 ans | 12 | 8 | 12 |
| 40 à 44 ans | 13 | 9 | 13 |
| 45 à 49 ans | 16 | 10 | 13 |
| 50 à 54 ans | 18 | 13 | 16 |
| 55 à 59 ans | 24 | 18 | 21 |
| 60 à 64 ans | 34 | 27 | 31 |
| 65 à 69 ans | 50 | 43 | 48 |
| 70 à 74 ans | 77 | 70 | 74 |
| 75 à 79 ans | 125 | 115 | 122 |
| 80 à 84 ans | 197 | 187 | 187 |

On remarquera, par la même occasion, combien la mortalité des femmes est généralement moindre que celle des hommes de même âge et de même état civil; il n'y a d'exception que pour les jeunes femmes mariées, de moins de 30 ans. Partout ailleurs, leurs chiffres sont plus favorables, malgré qu'avec des forces moindres elles aient à lutter contre des difficultés à peu près aussi graves. Mais elles abusent moins de la vie; c'est le moyen de la prolonger.

C'est pour le même motif, sans doute que les gens mariés, hommes et femmes ont une mortalité moindre que ceux qui ne le sont pas encore, ou que ceux qui ne le sont plus.

Ils mènent une vie plus régulière, ils sont

plus entourés, et, par conséquent plus contrôlés — si discret que soit ce contrôle (et il doit être discret, pour être efficace). Leur vie physique, comme leur vie morale, est plus saine, plus douce, plus conforme au voeu de la nature.

On peut invoquer d'autres explications, mais elles ne valent pas, à mon avis, celle qui précède.

On peut remarquer que les valétudinaires, les infirmes, les ivrognes, les gens de mauvaises moeurs, les vagabonds, etc., se marient plus rarement que les autres.

Le mariage recrute donc ces adeptes parmi les meilleurs. De là pourrait résulter ce fait que la mortalité des "élus du mariage" soit moindre que celle des célibataires.

Mais l'explication n'est pas suffisante. Si elle l'était, les veufs, qui, eux aussi, ont été les "élus du mariage", conserveraient la mortalité si faible des hommes mariés. Or, ils ont une mortalité de célibataires, ils ont même une mortalité plus forte encore!

Les phénomènes démographiques sont si complexes qu'il est généralement audacieux de vouloir leur donner une explication unique. Peut-être les veufs sont-ils l'objet d'une sélection inverse à celle du mariage. Peut-être aussi succombent-ils assez souvent au désarroi où le chagrin les jette. Ne souriez pas; cela arrive. J'en ai vu des exemples.

Bornons-nous à dire que les choses se passent comme si le mariage, c'est-à-dire la vie régulière et normale, avait une action directe sur le vie physique et sur la vie morale de ceux qui l'ont adoptée. Lorsqu'on vit sous ses lois, on en profite; lorsqu'on les quitte, on en souffre.

La démographie est une science hautement moraliste. Elle montre que les règles de la morale traditionnelle, fondements des sociétés humaines, profitent toujours à la nation. Souvent aussi, elle nous montre, comme dans le cas actuel, que ces mêmes règles morales profitent personnellement à ceux qui s'y conforment.

Dr JACQUES BERTILLON.

HISTOIRE DES MOTS ET LOCUTIONS

Nous trouvons dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres cette origine des mots *plonger*, *plongeur*.

Les anciens plongeurs pour descendre plus facilement dans la mer se chargeaient d'une masse de plomb qui par son poids les entraînait au fond de l'eau. Sans ce moyen, un homme ne pouvait jamais descendre à une certaine profondeur, ni s'y fixer, l'eau faisant toujours un effort pour le ramener à la surface. C'est à raison de cet usage que l'on a dit dans la basse latinité *plumbiare* pour exprimer l'action d'un homme qui descend sous — qui *plombe* — et ensuite, par le changement de l'i en j, on a fait *plombjaré*, d'où est venu tout naturellement notre mot *plonger*.

Il y a en Californie des arbres qui semblent véritablement défier la flamme de tous les incendies et l'on en voit encore qui se dressent à la même place où l'on n'aperçoit même plus un vestige d'immenses forêts brûlées depuis des siècles.

L'Alliance
LA SOCIÉTÉ
"L'ALLIANCE"

7 Place d'Armes
Télépho

OFFICI

S.G. Mgr P. BRUCH
M. Chan. G. GAUTH

Bure

La Arène Lavallée C.R.
Jos. Contant,
A. G. H. Béique M.D.
F. C. Laberge I.C.,
L. J. D. Papineau,
A. St-Cyr,
Théo. Cypriot M.D.,
S. Beaudin C.R.,
Eug. H. Godin,
Emet Brossard,
W. O. Michaud,
L. O. Dauray N.P.,
Fr. Fauteux,

Département d'Or

Ch. Duquette,
Am. Manseau,
G. H. Vaillancourt,

PL

A. ST-CYR, T

HEURES DU BURE

Percept

M. JODOIN,

PL

DEME

CA

Les membres qui o

gés d'en aviser qui d

*

l'idée de l'assurance

l'Égypte, que revient l'

premier système d'as

traon (de thésauriser

choisir des officiers,

retenir la cinquième

es de l'Égypte duran

te, et votre pays pou

seuse qui succédera".

va. Pour l'ouvrier,

jours de maladie et

ce sont ceux de la

sant avec prévoyanc

te société de secours

stre de ces jours né

*

homme qui est prop

envisager l'avenir so

que celui qui est à

me devrait prendre

te que par sa mort p

oit enlevée à sa femm

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172
Téléphone Bell Main : 2255

OFFICIERS GENERAUX

S.G. Mgr P. BRUCHESI, . . . Président Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, . . . Aumônier

Bureau Exécutif

La Arsène Lavallée C.R., . . . Président Général
J. Contant, . . . Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D., . . . 1er V.-Prés. Gén.
F. C. Labege I.C., . . . 2em V.-Prés. Gén.
L. J. D. Papineau, . . . Secrétaire Général
A. St-Cyr, . . . Trésorier Général
Théo. Cyprihot M.D., . . . Médecin en Chef
S. Beaudin C.R., . . . Aviseur
Eug. H. Godin, . . . Directeur
Léon Brossard, . . . Directeur
W. Michaud, . . . Directeur
L. O. Dauray N.P., . . . Directeur
F. Fauteux, . . . Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection

Ch. Duquette, . . . Inspecteur en Chef
G. H. Vaillancourt, . . . Inspecteur Organisateur

Placements

A. ST-OYR, TRÉSORIER GÉNÉRAL
HEURES DU BUREAU: 11 1/2 A.M. A 12 1/2 P.M.
Percepteur (Art. 192)
M. JODOIN, 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL

DEMENAGEMENT

N'oubliez pas que l'Alliance Nationale a son siège maintenant, au no 57 de l'Avenue Viger, côté du collège des Hautes Etudes Commerciales et vis-à-vis la Gare Viger. Le nouveau numéro d'appel, de l'Alliance Nationale, au téléphone, est: Est 1260. Ne l'oubliez pas.

CA ET LA

Les membres qui ont changé d'adresse sont priés d'en aviser qui de droit.

L'idée de l'assurance date des temps reculés de l'humanité. C'est à Joseph, gouverneur de l'Égypte, que revient l'honneur d'avoir inauguré le premier système d'assurance en conseillant à son peuple de thésauriser pour l'avenir. "Laissez choisir des officiers, dit-il, pour prendre soin de retenir la cinquième partie des produits des terres de l'Égypte durant les sept années d'abondance, et votre pays pourra supporter la disette que vous succédera". Et ce qu'il avait prévu s'est accompli. Pour l'ouvrier, les jours de disette sont les jours de maladie et de vieillesse, pour sa famille ce sont ceux de la perte de son chef. En agissant avec prévoyance, par le moyen d'une société de secours mutuels, on prévient les maux de ces jours néfastes.

Un homme qui est propriétaire de sa demeure ne devrait envisager l'avenir sous de plus riantes couleurs que celui qui est à louer. Cependant, cet homme devrait prendre soin d'assurer sa vieillesse par sa mort prématurée, cette maison qu'il a achetée à sa femme et ses enfants.

Chaque sociétaire devrait porter autant d'intérêt à l'association dont il fait partie, qu'à ses propres affaires. N'est-ce pas elle qui reçoit une partie de ses épargnes et qui aura à lui rendre un jour?

La société de secours mutuels a besoin du concours de chacun de ses membres pour atteindre le plus haut degré d'utilité.

La durée du succès d'une société mutuelle dépend de la confiance de ses membres et de leur zèle à la propager.

En sollicitant des adhésions à l'Alliance Nationale, dites la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Emportez les statuts avec vous et soumettez-les à votre ami. Faites-lui comprendre la nature du contrat qu'il doit passer. Les recrues enrôlées de cette façon sont celles qui restent.

L'assurance sur la vie n'est pas pour son profit personnel; autrement dit, ce n'est pas pour soi surtout qu'il faut s'assurer c'est pour ceux qui dépendent de nous.

Si vous n'aidez pas à augmenter l'effectif de votre association, vous n'aidez pas à son progrès. Bien des sociétés meurent parce que leurs membres sont indifférents et apathiques. En mutualité, chaque sociétaire a un devoir à remplir.

L'ami frivole qui vous conseille d'attendre à plus tard pour assurer votre vie est plus dangereux que votre pire ennemi.

CERCLE LAFONTAINE, No 206

La date du 19 avril 1906, restera longtemps dans la mémoire de ceux qui, ce soir là, assistaient à la réunion du Cercle Lafontaine. La fête avait un caractère tout-à-fait particulier. Il s'agissait de célébrer non seulement le 70e anniversaire de croissance de M. Alfred Deschamps, mais aussi son inscription au fonds de pension de l'association.

L'assemblée qui eut lieu dans la salle Quinl, décorée avec goût pour la circonstance, comptait au-delà de 150 sociétaires, au nombre desquels figuraient au premier rang, les membres de l'Exécutif, dont les noms suivent: MM. Sypihot, D'Auray, Brassard, Fauteux, et M. G. Duquette, Inspecteur en Chef.

Le héros de la fête, M. Deschamps, est un bon citoyen qui a le mérite d'avoir été le pionnier des Canadiens-français dans la paroisse Saint-Charles, et d'avoir contribué à la fondation de la paroisse et des sociétés canadiennes de l'endroit. Il jouit du respect et de la confiance de tous ceux qui l'ont connu.

Encore vigoureux pour son âge, il promet de vivre plusieurs années encore. Il a l'honneur d'être l'un des premiers sociétaires à jouir de la pension accordée aux vieillards. Par lui on a la preuve que ce bénéfice n'est pas illusoire. D'ailleurs, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, puisque les statistiques des sociétés de secours mutuel et des compagnies d'assurance démontrent que 48 pour cent des gens qui assurent leur vie, dépassent l'âge de 70 ans.

Après l'épuisement de l'ordre du jour et lecture d'une adresse par M. N. Riendeau, président du Cercle, et gendre de M. Deschamps, il y eut présentation d'une canne à pommeau d'or et d'une pipe, au héros de la fête. Celui-ci, remercia cordialement l'assistance, puis M. le Dr Cyprihot lui offrit un chèque de \$100 en paiement de la première annuité à laquelle il a droit.

Des discours furent aussi prononcés par MM. les représentants du B. E., par M. le Notaire Bernier et M. le Dr Colletterte.

Vint ensuite un goûter, et la soirée se termina par le chant et la musique.

Ajoutons en terminant, que M. Deschamps qui est membre fondateur du Cercle St-Charles, No 10, est maintenant agrégé au Cercle Lafontaine, No 206.

CERCLE CALLIERE, No 274

Ce Cercle a célébré brillamment le succès qu'il a remporté dans le concours qui s'est terminé le 31 décembre 1909.

Comme nos lecteurs ont eu occasion de le voir, le Cercle Callière et son secrétaire financier, confrère Rolland, se sont particulièrement distingués dans le concours en question, et le Bureau Exécutif, a adjugé au premier, une bannière, et au second, une montre en or, comme prix d'honneur. La fête a eu lieu le 21 avril dernier, et l'Exécutif de notre association était représenté par MM. Fauteux et Brossard, ainsi que par MM. C. Duquette, I. C., et M. Jodoin, caissier de l'association.

Les deux directeurs présents, remirent au Président, le prix mérité par le cercle, puis ils présentèrent à M. Paul Rolland, S. F. du cercle, un chèque de \$100, ainsi que le grand prix d'honneur du concours en question.

Après cette présentation, les représentants de l'Exécutif et les Officiers du cercle, furent conviés à un magnifique banquet, dont l'organisation était due à Mme Rolland, épouse de l'heureux vainqueur.

Il y eut chant et musique par Mmes Rolland et Chenevert, et des discours furent prononcés par les représentants de l'Exécutif, par le président du cercle, et M. Rolland, puis l'on se sépara enchantés de la cordialité de la réception.

NECROLOGIE

| No. | NOM | ADMISSION | | | DÉCÈS | | | Médecin Examinateur | |
|------|-------------------|-----------|--------------------------|----------|-------|---------|-------|-------------------------|-------------------|
| | | le | Cercle ou B. P. | Date | le | à | Cause | | |
| 1020 | Henri Brazeau | 18 | Bruchési No. 135 | 23-10-09 | 500 | 6-2-10 | 18 | Perforation intestinale | Z Comtois |
| 1021 | Georges Reeves | 32 | St. Pierre No. 8 | 20-7-98 | 1000 | 11-2-10 | 44 | Bright et Urémie | J. A. Paré |
| 1022 | Joseph Dansereau | 53 | Chénier No. 148 | 1-2-99 | 1000 | 18-2-10 | 63 | Urémie aigue | H. Campeau |
| 1023 | Rev. J.S. St-Jean | 41 | Ollier No. 127 | 31-7-0 | 1000 | 21-2-10 | 49 | Sténose du pyllore | D. Roberge |
| 1024 | Louis Bourgeois | 48 | St. Léonard No. 202 | 30-10-1 | 500 | 26-2-10 | 54 | Pièvre typhoïde | J. Ayotte |
| 1025 | Joseph Daoust | 42 | N. D. de la Garde No. 24 | 3-10-904 | 1000 | 7-3-10 | 58 | Calculs biliaires | L. N. F. Cyprihot |
| 1026 | Ubaldo Bourbeau | 20 | Dufourcel No. 395 | 13-1-3 | 500 | 14-3-10 | 22 | Tuberculose pulm. | J. G. LaRue |

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées aux personnes ci-après par les cercles suivants:

Cl Champlain, No 108. Au Dr P. H. Bédard, à l'occasion de la mort de son frère; Cl Maskinongé, No 39. A M. Wilfrid D. Lafrenière, à l'occasion de la mort de son épouse; Cl Ste-Scholastique, No 162. A J. A. C. Ethier, à l'occasion de la mort de son épouse; Cl St-Louis, No 44. A M. G. A. Mailloux, à l'occasion de la mort de son frère Alphonse; Cl St-Charles, No 10. A MM. Joseph et Alarie Duldade, à l'occasion du décès de leur mère; A M. Eugène Gravel, à l'occasion de la mort de sa belle-mère; Cl Delorimier, No 112. A Madame E. Neveu, à l'occasion de la mort de son époux; A M. E. Pinsonnault, à l'occasion de la mort de son enfant; Cl Dollard, No 163. A M. J. Goulet, à l'occasion de la mort de son fils.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 3 Février.

Monsieur L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.

Cher Monsieur,

J'ai remis à Madame veuve E. Tourangeau, le chèque No 17460, au montant de \$1,000, en règlement du certificat de dotation 32318.

Je suis autorisé par Madame Tourangeau, de présenter à l'Alliance Nationale, ses plus sincères remerciements pour l'exactitude et la promptitude employées par le Bureau Exécutif, dans le règlement de sa réclamation.

Bien à vous,

Bien à vous,

Votre dévoué,

RAOUL TOURANGEAU, S. P. C.

Ste-Geneviève de Batiscan.

23 Février 1910.

L. D. Papineau, Ecr.,

Sec.-Gén. Alliance Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque de mille piastres, montant d'un certificat de dotation, dont mon frère feu F. N. Desaulnier, était titulaire. Veuillez accepter mes remerciements et en même temps mes félicitations de la promptitude à laquelle cette affaire a été réglée.

Votre dévoué,

FERDINAND DESAULNIER.

Bénéficiaire.

Cercle Ste-Geneviève de Batiscan, No 125.

Valleyfield, le 29 décembre 1909.

M. L. J. D. Papineau, S. G.

Alliance Nationale.

Monsieur,

J'ai bien reçu le chèque de cent piastres que l'Alliance Nationale m'a fait remettre, acompte de mon certificat de dotation, (No 32520), à titre de pension pour ma soixante-dixième année.

Veuillez agréer mes remerciements pour la célérité apportée dans le règlement de cette affaire.

Votre dévoué,

JOSEPH MONETTE.

LEOPOLD LAPLANTE,

Témoin.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier

AU 31 MARS 1910.

CAISSE DE DOTATION

| | |
|---|----------------|
| Contributions, \$18,792.31. — Intérêts, \$1,547.46. | \$ 20,339.77 |
| Balance, | 991,036.41 |
| | \$1,011,376.18 |

| | |
|---|----------------|
| Débourrés | |
| Bénéficiaires de — membres décédés, \$ 8,000.00 | |
| Invalides, \$500.00. — Pension, 70 ans, \$250.00. | 750.00 |
| Cse Gén., (5%), \$939.62.—Divers, \$... | 939.62 |
| Balance, | \$1,001,686.56 |
| | \$1,011,376.18 |

CAISSE CENTRALE DES MALADES

| | |
|--|--------------|
| Recettes | |
| Contributions, \$1,461.16.—Intérêts, etc., \$111.04. | \$ 1,572.20 |
| Balance, | 31,826.64 |
| | \$ 33,398.84 |

| | |
|--|--------------|
| Débourrés | |
| Indemnités, \$1,955.33.—Remboursement, \$... | 1,955.33 |
| Divers, \$52.00.—Cse Gén., (5%), \$73.06. | 125.06 |
| Balance, | 31,318.45 |
| | \$ 33,398.84 |

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

| | |
|---|--------------|
| Recettes | |
| Dépôts, \$600.60. — Intérêts, \$109.00. | \$ 709.60 |
| Balance, | 70,025.88 |
| | \$ 70,735.48 |

| | |
|------------------|--------------|
| Débourrés | |
| Cercles, | \$... |
| Balance, | 70,735.48 |
| | \$ 70,735.48 |

CAISSE GENERALE

| | |
|---|-------------|
| Recettes | |
| Cse. Dot. et Mild., (5%) | \$ 1,012.68 |
| Rétrib., \$359.50. — Drt. et Hon., \$85.25. | 444.75 |
| Revue, \$21.67. — Fournit., \$240.88. | 262.55 |
| Assoc. Off., \$6.29. — Divers, \$148.18. | 154.47 |
| | \$ 1,874.45 |
| Balance, | 6,395.41 |
| | \$ 8,269.86 |

| | |
|--|-------------|
| Débourrés | |
| Poste, etc., \$105.50. — Papeterie, etc., \$42.41. | 148.21 |
| Loyer, \$125.00. — Salaires Empl. Bur., \$776.23. | 896.23 |
| Divers, (Bur.), \$59.50. — Off. Gén. (Rémun.), \$341.68. | 401.18 |
| Fournitures, \$15.00. — Revue, \$82.89. | 97.89 |
| Organisation, \$10.12. — Propagande, \$734.18. | 744.30 |
| Inspection, \$505.13. — Enquêtes, \$60.15. | 565.28 |
| Remboursement, \$12.00. — Divers, \$54.00. | 66.00 |
| Mobilier, \$..... — Session, C. G. S. | 649.25 |
| Assurance garantie officiers cercles et B. P. | 649.25 |
| | \$ 3,568.34 |
| Balance, | 4,701.52 |
| | \$ 8,269.86 |

| | |
|------------------------------------|----------------|
| RESUME | |
| Caisse de dotation, surplus, | \$1,001,686.56 |
| Caisse des Malades, surplus, | 31,318.45 |
| Caisse d'Épargne, surplus, | 70,735.48 |
| Caisse Générale, surplus, | 4,701.52 |
| | \$1,108,442.01 |

Placements des Fonds

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Fabriques, | \$ 54,900.00 |
| Municipalités scolaires, | 47,490.64 |
| Municipalités, | 36,000.00 |
| Prêts Hypothécaires, | 935,486.50 |
| Dépôt, Gouvernement, N.-E., | 10,000.00 |
| Immeuble, | 30,915.52 |
| Cercles, | 60.00 |
| | \$1,114,852.66 |

| | |
|--|----------------|
| Cercles, etc. Surplus remises, \$660.62 | 6,410.65 |
| Banques, avance pour compléter prêts hypothécaires, \$5,750.03 | 5,750.03 |
| | \$1,108,442.01 |

Attesté, à Montréal, 31 mars 1910.

L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire-Général.
ALFRED ST-CYR,
Trésorier-Général.

Certifié correct.
O. BOURDON,
J.-A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir

—AVIS DE MALADIE (formule No 5)

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire-général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant les nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livres pour donner l'avis requis.

2—CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B)

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (205) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date de leur dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, au moins tous les mois, sur leur état de santé.

3—RECLAMATION (formule No 5A)

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.—Lors sa réclamation, à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4—ARTICLE DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locale des malades: 205, 206A, 242, 243, 254A à 294.

(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 250A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5—FORMULES (ou se le procurer)

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis, ils se font un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres du bureau de perception doivent dresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en main des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

CERCLE SUSPENDU

Le Cercle St-Benoit, No 87, est suspendu depuis le 1er mai, pour défaut de transmission des temps requis, de ses rapports et remises de mai 1910.

En Europe, on sait faire les différences surtout à propos de l'anglais parlé en Amérique. Témoin cette pancarte affichée, tout récemment à Venise: "Ici on parle anglais, l'on comprend l'américain."

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville paroissiale où il est établi, le nom de ces dernières ne sera pas répété.

Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, ne mentionnons pas l'adresse.

ABBREVIATIONS. — Cl. signifie Cercle; Sb. P. Substitut du P. G.; S. A., Sec.-Archiviste; S. F., Financier; Md.-E., médecin-examinateur.

Le coût de l'insertion d'une carte est de \$1.00 ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés. Joseph card, 657 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 388 St-Basile; S. A. O. Bourdon, 201 Versailles; S. F., Ant. G. 115 Châteaufort. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m. sous-éd. égise St-Joseph.

No 3—CL. BEAUHARNOIS: Jos. Fortier, S.A.; A. Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle V. No 5—CL. VILLE MARIE, Montréal: S.A., Ed. Let, 2326 St-Jacques; S.F., D. Deschamps, 754 R. S. J. Girard, Md.-E., 806 Dorchester O., Tél. U. Réunions 2e et 4e mardis, 8hrs p.m. salle Raby, 3e Fulford.

No 6—CL. SACK
Rév. F. L. T. Adam
sant, 683 Champlain
Plessis; S. A., J. K.
Dufault, 784 Ontario
Plessis. Réunions, 2e
St-Vincent de Paul.

No 7—CL. ST-AN
J. Boileau, S. F., et
mercredi, 7-1-2 p. m. 1
No 8—CL. ST-PIE
nard, 1136 St-André
Hubert. Réunions, 2
Dionne, 734 Ste-Cath
No 9—CL. STE-G
A. Aldéric Boileau,
Libersan. Réunions,
notaire Libersan.

No 10—CL. ST-CH
pelle, 320 Centre; M
bain; S. A., N. Bélis
572 Centre. Réunions
No 12—CL. ST-HEN
IT Langwin; J. A.
P. G. Poirier, S. F., A
bault, Md.-E., 1801
773. Réunions, 2e, 4
Joseph, 1832 Notre-D
No 13—CL. ST-JAU
E. J. E. La Fontaine
samedis, 3 h. p.m. 1
No 15—CL. ST-JE
Thibaudau, S.F., et
dimanche, 1h. p.m., a
No 16—CL. ST-ALB
R. Smith; S.F., Abb
manche, salle Doucet,
No 22—CL. ST-ST
Durrin, S. A., Art. E
nier vendredi, 7h. p. m.
No 24—CL. NOYR
Perrot; Joseph Lalond
le dimanche, 2-1-2 h.
No 25—CL. LARO
Duchesneau; S. F., E
730 hrs p. m., édific
No 26—CL. ST-LO
replain, M. l'abbé J. S
Em. Gauthier, S. A. 1
No 29—CL. HOCH
28 Darling; W. Desja
et 4e mercredi, 8 h.
No 31—CL. MON
Amédée Dugas, P.; M
gelbert Forget, S. F. 1
No 34—CL. SALAI
Chateau, S. F., Léopol
salle Monette, rue Ste
No 37—CL. CONTR
S.F., J. A. Cormier, R
No 42—CL. ST-VIN
Laplante, 12 Fulford; S
Dr. F. Lef's, Md. E.,
Sh. salle Granger.

No 44—CL. ST-LOU
oux, 909 de Montigny
St-Hubert, Réun. 1er e
51 rue Berri.

No 46—CL. RIGAU
Jules A. Desjardins, R
bureau J. A. Desjardins
No 49—CL. JACQU
S. A. Ashby, S.F., Jos
8 h. salle Ulf. St-Jose
No 50—CL. ST-GUI
P. E. Sylvestre; S. F.,
No 54—CL. ST-JEA
2. Dérôme, S.F., et M
samedi, 7 hrs p.m., salle
No 58—CL. STE-JU
ois; S. F., N. Bédard,
s.p.m., chez M. Désir
No 60—CL. SOULAI
Leoux, Cascades Point
dernier vendredi, salle J
No 64—CL. NOTRE
Père, 25 Britania; S. F.
Réun. salle Lalleche, ru
No 65—CL. ST-FRS
Médard Forest; S. F.,
dernier mercredi chez le
No 66—CL. LAPRAI
J. O. Hébert, Réun.
No 67—CL. ST-HYA
S. A., 7 St-Denis; S.
es, Dr J. A. Viger, Md.
mercredi, 86 St-Simon, 8
No 69—CL. S. GEOR
ortune, P., 634 Ste-Cath
60 Adam; Viauville; M
Réun. 3e lundis, 8 h. p.m.
No 72—CL. ST-BARI
replain, Rév. Régis Bon
rés., Joseph Joinville;
montier; S. F., Ch. I
No 78—CL. ST-JEAN
antier; S. F., A. E. L'
ions, 2e et 4e mercredi,
No 79—CL. BOURGET
mmeuve; Tél. E. 3765.
salle E.

No 80—CL. PIERRE
F. R. Shooner, Réu. d.
No 82—CL. ST-CASI
Lacroix, S.F., et T.
samedi, 7.30 hrs p.m., sall
No 92—CL. ST-IOAC
sadebonneur; S. F. H
der du mois, édifice B
No 94—CL. N.-D. DE
anglais, S. A., 138 Fil
Notre Dame, Réu. dern.

L'ALLIANCE NATIONALE

ADES

de la maladie,

membr malade

lades (art. 257,

bre est inscrit

avis est donné

compagné d'un

re et cause de

quelque cet avis

emité. La for-

ration imprimée

de des matie-

plupart des in-

chueils imprimés

de ces li-

(no 50)

direction de la

ar les membes

de des malades

seisse Locale des

en dehors d'une

69). Ceux qui

ont requis, sont

dit depuis la da-

été. Société a été

enseigné con-

ur leur état de

toucher l'indem-

la demande sur

certificat du Mé-

dit couvrant le

réclamé.—Lors

en dehors d'une

appuyer sa ré-

un juge de pais

se Centrale de

on son cer-

oit communiqué

de Survei-

avant de l'adres-

TER.

es: 208, 208A, 210

es: 247, 249, 254A

rs membes de

au besoin et l'on

préter assis-

remplissent ces

oitions doivent

ois, les per-

avoir en mes-

es dont les mem-

besoin.

OU

st suspendu de

transmission de

emises de ma-

les différen-

arié en Amé-

richée, tout s-

arle anglais.

CLES

om que la vill-

es dernières

n demeurant

a son siège.

Cerle; Sb. P.

uriste; S. F.

est de \$1.00

Prés. Joseph

arin, 383 St-

S. F., Ant. G.

lundis, 8 hrs

Portier, S.A.

admission; S. F., Horm. Leblanc, Réun. 15 A. J. der. 2er du mois, édific. Bélar, 8:30 hrs p.m.

No 6-CL. SACRE-COEUR, Montréal; Chapelain, Rév. F. L. P. Adam, Chan. Hon. Sb. P. G. J. O. P. Lévesque, 583 Champlain; Prés. J. Wilfrid Michaud, 548 St-Jean; S. F., Ant. G. Lacroix, 449 Visitation; S. F. W. Duhaill, 784 Ontario Est, Md. E., J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p. m. Salle St-Vincent de Paul.

No 7-CL. ST-ANNE DE BELLEVUE, S. A., L. J. Boileau, S. F., 1055 St-Catherine. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m. Hôtel de Ville. O. S. F. et T. A. Z.

No 8-CL. ST-PIERRE, Montréal; S. A. Théo. Béard, 1136 St-André; S. F., J. A. Migneault, 1390 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., salle St-Catherine Est.

No 9-CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S. A. Aldéric Bouteau, Isle Bizard; S. F. et T. A. Z. Libersan. Réunions, dernier mercredi, 7h. p.m., chez le notaire Libersan.

No 10-CL. ST-CHARLES, Montréal; Prés. A. Lachapelle, 320 Centre; Md.-E., E. C. Dagenais, 2485 St-Urbain; S. A., N. Béllise, 601 Centre; S. F., S. Laprade, 672 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m.

No 12-CL. ST-HENRI, Montréal; J. E. Turgeon, P. J. Languevin; J. A. Laliberté, S.A., 1124A St-Antoine; P. G. F. Foirier, 1055 St-Antoine; J. O. A. Archambault, Md.-E., 1801 Notre-Dame O., Phone, Mount 773. Réunions, 2e, 4e jeudis, 8h. p.m. Salle Union St-Joseph, 1883 Notre-Dame O.

No 13-CL. ST-JACQUES, Montréal; S. A., S. F. et T. A. Z. La Fontaine, 174 Parc LaFontaine; 1er et 3e samedis, 3 h. p.m.

No 15-CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne, S. A., S. Thibaudau, S.F., et T. F. P. Vanier. Réunions, 4e dimanche, 1h. p.m., au magasin Thibaudau.

No 16-CL. ST-EDOUARD, Côteau-Stadeion; S. A., H. R. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet, 3:30 p. m.

No 22-CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois; Ths Durin, S. A., Art. Brault, S. F., et T. Réunions, dernier vendredi, 7h. p.m., chez M. A. Brault.

No 24-CL. ST-EDOUARD DE LA GARDE, Isle Perrot; Joseph Lalonde, S. F., W. Plon, S.F. Réunions, 3e dimanche, 2-12 h. p.m., bureau du curé.

No 25-CL. LAROCQUE, Sherbrooke; S. A., J. B. Duchesneau, S. F., E. P. Béard. Réunions, 3e jeudi, 7:30 h. p.m., édifice Murray, rue King.

No 26-CL. ST-ROCH, Co. TERREBONNE; Chapelain, M. Iabbé J. S. Comtois; Prés. J. A. Limoges; Ém. Gauthier, S. A. Réunions, 2e et 4e mercredis.

No 29-CL. HOUELANGE, Montréal; A. Roy, S.A., 23 Darling; W. Desjardins, S.F., 16 Désery. Réun. 2e et 4e mer. 8h. p.m., salle Lafayette, 1711 St-Jacques.

No 31-CL. MONTCALM, St-Jacques l'achigan; Amédée Dugas, P. M. Granger, N.P., S.A. et T. J. Angébert Forget, S. F. Réun. der dim. 8h. salle p.m. que.

No 34-CL. SALABERRY, Valleyfield; S. A., M. Chast, S. F., Léopold Laplante. Réun. 1er, 3e, dim. salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 37-CL. CONTRA-COEUR; S. A., Ed. Handfield; S.F., J. A. Cormier. Réun. der. lun. Hôtel de Ville.

No 42-CL. ST-VINCENT, Montréal; S. A., Joseph Laplante, 12 Fullum; S. F., Paul Bilodeau, 652 Fullum; Dr. F. Lévesque, Md. E., 67 Dufresne. Réun. der. jeu. 8h. salle Granger.

No 44-CL. ST-LOUIS, Montréal; S. A., M. A. Mailoux, 909 de Montigny Est, S.F., Jos. de Vaudruil, 900 St-Hubert. Réun. 1er et 3e mer. 8h. p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 46-CL. RIGAUD; S. A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs. p.m.

No 49-CL. JACQUES-CARTIER, Lachine; S.A., J. A. Ashby, S.F., Jos. Blanchard. Réun. 2e, 4e mardi 8h. salle Union, Ste-Cécile.

No 50-CL. ST-GUILLEAUME, C. Drummond; S.A., P. E. Sylvestre; S. F., L. A. D. Gauthier.

No 54-CL. ST-JEAN CHRYSOSTOME; S. A., J. E. Dérôme, S.F., et Md. E., A. J. Toupin. Réun. der. jeu. 8h. p.m., salle du Conseil.

No 58-CL. ST-JEAN-BAPTISTE, S. A., George Despasins; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désiré Laun.

No 60-CL. SOULAIN, S. Les Cédres; S. A., Roch Leroux, Cascades Point, S.P., C. Labrousse. Réun. der. vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 64-CL. NOTRE-DAME, Co. St-Jacques; S. A., Hor. Réun. 25 Britania; S. F., Henri Bélanger, 154 Prnc'pa Est. Réun. salle Laffche, rue du Lac, 2e, 4e vend. 8h.

No 65-CL. ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie; S. A., Médard Forest; S. F., Geo. Dufort, N. P. Réunions, dernier mercredi chez le notaire Dufort.

No 66-CL. LAPRAIRIE; S. A., Alph. Duranceau, S. J. O. Hébert. Réun. 4e lun. chez M. Dam. Gravel, 8h.

No 67-CL. ST-HYACINTHE, Hor. St-Germain, N. P., S. A., T. St-Denis; Oscar Pothier, S.F., 193 Cascades, Dr. J. A. Viger, Md.-E., 74 Ste-Anne. Réun. 1er, 3e mer. 8h. St-Simon, 8 h. p.m.

No 69-CL. S. GEORGES, Maisonneuve; Olivier LaFurture, P. 634 Ste-Catherine, O.; Oscar Lussier, S. A., 80 Adam, Viauville; Nap. Houle, S. F., 305 Adam. Réun. 3e lundis, 8 h. p.m., 181 Letourneau.

No 72-CL. ST-BARTHELEMY, Co. Berthier; Chapelain, Rév. Régis Binet; Sb. P. G., Jos. Lafontaine; Rés. Joseph Joiville; Md.-E., E. Landry; S. A. W. Hamontier; S. F., Ch. L'Heureux. Réun. 2e lun. 7:30h.

No 73-CL. ST-JEAN; S. A., G. Marien, 52 Jacques-Cartier; S. F., A. E. L'Heureux; 46 Jacques-Cartier. Réunions, 2e et 4e mercredis, 7-12 hrs. p.m., salle Grégoire.

No 79-CL. BOURGET; A. Corsin, Md.-E., 218 Maisonneuve; Tél. E. 3765. Réun. 2e, 4e mer. 784 St-Casimir.

No 80-CL. PIERREVILLE; S. A., H. L. Shooner; S. F., R. Shooner. Réun. der. dim. 3h. p.m., salle Shooner.

No 82-CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf; S. A., L. G. Lacroix, S.F., et T. U. Broutte. Réun. 2e, 4e dimanche, 7:30 hrs p.m., salle Frenette.

No 82-CL. ST-IOACHIM, Louiseville; S. A., J. A. J. der. 2er du mois, édific. Bélar, 8:30 hrs p.m.

No 94-CL. N.-D. DES VICTOIRS, Québec; J. B. Anglois, S. A., 138 Fleury; J. A. Gaudin, S. F., 3 Notre-Dame. Réun. der. lun. 8:30 hrs, 234 St-Jean.

No 100-CL. ST-FRANÇOIS D'ASSISE, Beauceville; S.A., E. O. Lemieux; S.F., et T. God. Lachance. Réun. der. vend. 7h. p.m., salle Lachance.

No 101-CL. DE LA BEAUCE, St-Georges. Co. Beauce; S. Paquet, S.A., J. Phil. Gonthier, S.F. Réun. der. dim. chez M. Leg. Lemelin, 1:30 hr.

No 108-CL. CHAMPLAIN, Québec; Chapelain, Rév. J. E. Pichet; Sb. P.G. et Md.-E., P. H. Héard, 236 St-Jean; Prés. Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réun. 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m., salle Montrouil 57 d'Aiguillon.

No 112-CL. DELORMIER, Prés. Art. Piché, 921 St-André; S. A. Emile Guyon, Tetreauville, S.F., Wilfrid Fortier, 69 Garnier, Md.-E., J. R. Picard, 125B Christophe Colomb. Réun. 2e et 4e jeu. 8 h. p.m., au 114-CL. ST-ROCH.

S. A., 1236 Ontario Est, J. A. Ranger, Md.-E., et S. F., 1232 Ontario Est. Réunions, 4e jeudi, salle Lemieux, cou. Lantoinette et Iberville, 8 hrs. p.m.

No 116-CL. NOTRE-DAME DE GRANBY; S. A., Clarence Fortin; S. F., A. Feltier. Réunions, dernier mardi, 7:30 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117-CL. ST-PAUL, Montréal; J. A. Delorme, S. A., 1033c St-Antoine; Ls. Desrosiers, S. F., 49 Cazelles. Réun. 1er, 3e mar. 2231, Notre-Dame O 8 hrs. cent, 201 Chatham; S.F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réun. 3e mer. salle Duvrigny, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119-CL. ST-TITE; Abbé J. R. Grenier, curé, S. A. et S. F., L. N. E. Lacoursière, Md.-E. Réun. 3e dim. 2h. p.m., salle St-Jacques.

No 123-CL. DUVIGNY, Montréal; Chapelain, Rev. O. M. Beaudain; Sb. P.G., H. Turgeon, 1789 Notre-Dame Perras, 750 Notre-Dame O.; S.F., O. Léguat, 176 Duvernay. Réun. 4e jeu. Henri Campeau, 1397 Notre-Dame O.

No 124-CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières; S. A., Pierre Leclerc, 87 Plaisance; S. F., L. G. Jourdain, 218 St. Frs. Xavier. Réun. 1er, 3e mar. 8h., 219 du Plat.

No 125-CL. STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN; Chapelain, Rev. M. le curé J. V. Lesieur; Sb. P.G., Donat Baribeau; Prés. Wilfrid Rivard; S.A., J. M. J. Thibault, S.F., et T. O. Duval; Md.-E., L. M. J. Baril. Réun. der. dim. après la messe à la salle Biron.

No 128-CL. ST-EDOUARD, Montréal; S.A., T. Rattely, 3043 Hôtel de Ville; S.F., J. B. Beaudry, 671 Huntly. Réun. 2e, 4e mar. salle St-Edouard, 956 Beau-bien, 8 hrs.

No 127-CL. OLIER, Montréal; Prés. C. E. Authier; S. A., N. P. Lapallice, 1161 St-Hubert; S. F., Ls. Lamarre, 1233 St-André; Md.-E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredis, 8 hrs p.m.

No 135-CL. BRUCHES, Monument National. Larichelière, 365a Montcalm, S.F., J. Arm. Reynault, St-Christophe; Z. Comtois, Md.-E., 1371 Notre-Dame Est. Réun. 1er et 3e vend. salle St-Louis, 588 St-Joseph.

No 140-CL. CHICOUTIMI; S.A. D. V. Morrier; S.F., Alb. Lamontagne. Réunions, 1er vendredi, bureau Cie des Eaux et Electricité, 8 hrs p.m.

No 145-CL. S. PIERRE AUX LIENS; Ville St-Réun. 2e dim. salle Larou. S. A., Eug. Gauron, S.F. et T. P.

No 146-CL. STE-MARIE, Montréal; V. O. Reed, S. A., 1240 St-André; J. A. Gard, S.F., 1150 Bordeaux; I. 2e et 4e lun. salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8h.

No 148-CL. CHEMIEK, Montréal; Gaud. Guay, 761 Centre, S. A.; Uric Leclerc, 1397 Notre-Dame O. Tél. M. 5877. Réun. 2e mar., 8 h. p.m., 772 Charlevoix.

No 149-CL. ST-J-BTE, Montréal; E. A. Desroches, S.A., 119 Boyer; R. F. Lachance, S.F., P. Barrette, Md.-E., 1051 St-Denis. Réun. 2e, 4e ven. 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150-CL. L'ARTIGUE, Longue-Pointe; Sb. P.G., C. Bazinet; Prés. Aldéric Lachapelle; S.A., C. E. Lacs, S.F., et T. P. Z. Guy; Md.-E., L. P. Deschatelets. Réun. der. dim., 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvillage.

No 158-CL. LECLERC, Woonsocket, R. I.; S. A., James Fontaine, 24 Av. Gaultin; S.F., J. B. A. Savard, Cercle National. Edif. Commercial, rue Main.

No 159-CL. EDIF. Commercial, rue Main. Lamontagne, S.A., 85 1/2 av. Art; J. E. Labrosse, S.F., et T. P. 68 Clay. Réun. 1er jeu. 8 hrs. p.m., 160a de l'Église. S. F., Edgar St-Onge, 17 de l'Église. Réun. 1er, 3e mar., salle Collège Commercial, rue Galt, 8h. p.m.

No 162-CL. STESCHOLASTIQUE; S.A., Jos. Savage; S.F., et T. Paul Em. Rochon. Réun. dernier mercredi, salle du Marché, 8h. p.m.

No 163-CL. DOLLARD, Montréal; H. Benoit, P. 340 Charron, Tél. M. 6819; J. R. Chouinard, S. A., 755 Mont-Royal E.; L. C. Fontaine, S.F., 310 Hibernia. Réun. 1er, 3e mer., 8h. p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 170-CL. LEON XIII, Montréal; S. A., J. E. Beaulieu, 2368 Waverley; S.F., A. Boyte, 650 Mentana et 5 Notre-Dame Ouest; Md.-E., A. G. A. Ricard, 473 St-Denis. Assemblée, 4e vendredi, 149 rue Berri, 8 hrs.

No 171-CL. CREMA, Montréal; Oscar Desautels, P. 1820 Boul. St-Laurent; Nap. Girard, S.A., 1680 Cadieux; Alex. Drouin, S.F., 139 Casgrain; Dr. E. Peltier, Md.-E., 1820 Boul. St-Laurent. Réun. 2e, 4e mar., Édifice Bq. des Marchands, 8 h. p.m.

No 173-CL. CONTANT, Montréal; Prés. Alc. Dalpé, 470 St-André; S.A., Fdr. Durette, 52 Parc LaFontaine, S.F., Ern. Laquerre, 408 Dorchester Est, Md.-E., J. E. BaBastien, 176 Visitation, Tél. Bell Est, 3424. Réun. 2e, 4e mer., 567 de Montigny Est, 8h. p.m.

No 174-CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Montréal; D. Juteau, P. 1019 Clark; H. Paradis, S.A., S.F., et T. 1363 St-Dominique. Réun. 2e, 4e mer., 8h. p.m., salle du collège, 111 St-Zotique.

No 177-CL. PAPINEAU, Montréal; S.A., R. Huberdeau, 23 Dufresne; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 1er et 3e lundis, salle Larivière, 5 Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179-CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe, S.A., et S.F., Anatole Beaubien. Réun. der. lun. salle publique, 8h. p.m.

No 182-CL. KACINE, Weedon; S.A., S.F., et Md.-E., J. P. C. Lemieux. Réun. 3e sam. salle Mercier, 7h.

No 183-CL. ST-PROSPER, S.A., L. P. Houde, S.F., T. Isidore Houde. Réun. 2e mer., 7:30 hrs. p.m., chez le Sec-Archiviste.

No 186-CL. S-ALPHONSE, Inetford Mines, S.A., S. F., et T. Emile Vaillancourt. Réun. der. dim. salle Perron, 12:30 h. p.m.

No 187-CL. ST-APOLLINAIRE; Emile Rousseau, S. A., Benj. Demers, S.F. Réun. der. sam., salle Lafleur, 7 hrs.

No 188-CL. LE GARDEUR, St-Antoine de Lotbinière; S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron, Les Fonds. Réun. dernier jeudi, au presbytère; 7hrs. p.m.

No 189-CL. ST-DESIRE, Lac Noir; C. D. Paradis, P. et Md.-E., Jean Norbert, V. P.; David Champagne, S.A., J. R. Ouellette, S.F. Réun. 3e dim. salle des Forestiers Catholiques, 1 hr. p.m.

No 190-CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax; S.A., S.F., et T. P. A. Roberge. Réun. le 28 du mois, salle Pelletier, 8 hrs p.m.

No 194-CL. ST-BERNARD, Waterloo; J. M. Bourgeois, S. A., Alb. E. Chagnon, S.F. Réun. 3e dim. après Grand-messe, salle de la Paroisse.

No 195-CL. DUMOULLIN, Yamachiche; A. J. Desco-teaux, S. A., S.F. Réun. der. dim. 8h., salle Desco-teaux.

No 199-CL. ST-BASILE, Co. Portneuf; S.A., Joseph Durand, S.F., et T. Jos. Genest. Réun. der. lun. 7h. Jacques, 7:30 hrs.

No 200-CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner; S. A., Théod. Goyette; S.F., J. B. Morin. Réun. 2e dim. après la messe, salle Forestiers Catholiques.

No 204-CL. PIE X, West Sheford; S.A., et S.F., J. A. Gagnon. Réun. der. jeu. salle Elm Grove, 7:30 p.m.

No 206-CL. LAFONTAINE, Montréal; Sb. P.G., J. Collette, 198 Chateauguay; Prés. L. N. Riendeau, 440 Centre; Md.-E., J. W. Collette, M.D., 507 Centre; S.A., P. Dulude, 130a Collette, Verdun; S.F., T. Collette, 715 Charlevoix. Réun. 1er, 3e mardi, 750 Charlevoix, 8 hrs. p. m.

No 207-CL. ST-DENIS, Co. St-Hyacinthe; S.A., J. O. Desmarais; S.F., E. Chartron. Réunions, 4e dimanche, 11:30 a.m., chez M. Desmarais.

No 208-CL. PIE X, West Sheford; S.A., et S.F., J. A. Gagnon. Réun. der. jeu. salle Elm Grove, 7:30 p.m.

No 209-CL. CORCOURLES, Co. Beauce; S.A., Uld. Allard, S.F., et T. Nap. Brousseau. Réunions, 3e dimanche, 3h. p.m., chez M. le sec-financier.

No 210-CL. ST-VITAL, Lambton; S.A., Valm. Deveau; S. F., Elzéar Deveau. Réunions, 3ème dimanche, à la salle publique, 11 hrs. a. m.

No 213-CL. ST-ROCH, Co. L'Assomption; Arc. Lebeau, S.A., S.F., et T. M. Lafrèche, Md.-E. Réun. der. dim. après vêpres, chez M. le secrétaire.

No 217-CL. STE-PRAEDEXE, Bromptonville, S.A., J. O. Desmarais; S.F., Ernest Bélanger. Réunions, dernier dimanche, 1:30 p.m., sous-sol de l'église.

No 219-CL. GRAVELE, L'Avener; S. A., et Md.-E., Jos. Garon; S. F., J. C. St-Amant, N. P. Réunions, 3e jeudi, 7:30 hrs. bureau du notaire St-Amant, 571 rue Berri.

No 221-CL. ST-MALACHIE, Ormstown; S.A., L.A. Rousseau, N.P.; S.F., J. E. Daoust. Réun. der. dim. salle de l'école catholique, 11:30 h. a.m.

No 222-CL. GARDE CHAMPLAIN, Québec; J. A. Plamondon, P.; J. O. Bélanger, Champlain, Québec; J. A. Moffet, S.F., 127 Desossés; Léon Nadeau, 24 Ste-Thérèse. Réun. 4e lun. 8h. p.m., salle Martineau, rue St-Joseph.

No 224-CL. IMMACULEE CONCEPTION, Cookshire; S.A., Art. Laro; S.F., et T. M. L. Rousseau. Réun. 3e dim. 7:30 h. école catholique, village.

L'ALLIANCE NATIONALE

No 251-CL de La PELTRIE, Rock Island, S. A. F. X. LeBlanc; S.F., Geo. Boisvert. Réunions, dernier dimanche, à midi.

No 255-CL DU PLESSIS, La Patrie; S.A., rhéod. Bernier; S.F., et T., Alb. Chamberland. Réu. 3e lun. 7h. p.m., chez M. Chamberland.

No 260-CL MONT-CARME, St-Malo d'Auckland, S.A. Eusèbe Madore; S. F., J. O. Brodeur. Réun. 3e dim, après messe, chez M. C. Hébert.

No 261-CL S. J. G. Garon. Réunions, 4e samedi, à 7.30 hrs., salle des Forestiers Catholiques.

No 263-CL ARTHABASKA, Co. Arthabaska; S. A., A. A. Picher; S.F., et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel-de-Ville.

No 266-CL RIVIERE-A-PIERRE, Co. Portneuf; Willard Voyer, S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim. 1 1/2 p.m., salle publique du Conseil.

No 267-CL ROYAL, Montréal; Norbert Desjardins, 1404 Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 808 Bouv. St. Joseph. Réun. 2e, 4e ven. 8h. p.m., salle du collège, rue Fairmont.

No 276-CL ST-CYRILLE, C. Drummond; S.A., et S.F., J. F. Paré, N.P. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré, à 11h. a. m.

No 277-CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac.-Cartier; S. A., S.F., et T.rés., J. P. Legault, Réunions, 3e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel-de-Ville.

No 279-CL BOUSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F., et T., L. L. Ledoux. Réunions, dern. dim. après grand'messe, dans sacristie.

No 284-CL ST-PRIME, Co. Chicoutimi. Alf. Vézina, S.A., et S.F. Réun. der. lun., à 8h., chez M. A. Vézina.

No 286-C. S. JOVITE, Adr. Filion, S.A., Geo. Dury, S.F. Réun. dern. dim. 11.30 h. a.m., salle P. Robert.

No 289-CL GRATTON, Pawtucket, R. I., S.A., Arthur Alix, 26 Comstock; S.F., et T., N. L. Brouillette, 11 Quincy Ave. Réunions, 3e dimanche du mois, 2hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 290-CL ST-WILBROD, Station Hébertville, Lac St-Jean, S.A., Nap. Hudon; S.F., Jos. Angers, Réunions 3e dimanche du mois, 1h p.m., club St-Jean-Baptiste.

No 294-C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S. F. et T., Nap. Mariner, Réu. der. dim. du mois, à 7h., salle du Club Athlétique.

No 295-C. STE-AGATHÉ, Co. de Terrebonne; Rod. Dazé, M.D., S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim., 8 hrs. salle Forget.

No 302-CL OKA, comté des Deux Montagnes; S.A., Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.E., J. W. Ouinté. Réunions, 3e dimanche, 3 p.m., salle du Collège.

No 309-C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Germain Rattée, S.A.; Aug. P. Gosselin, S.F. et T. Réun. 3e dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.

No 310-CL ST-HUGHES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid nions, 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle p. Melançon, N.P., S.F., et T., L. W. Beuregard. Réun. brique du village.

No 311-CL VILLÉRAY, Co. Hochelaga, Pierre Beaucage, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F. et T. 2473 Labelle. Réun. 2e, 4e mer., à 8h. p.m., à la salle Raymond, 3163 St-Hubert.

No 313-CL BOURASSA, North Hatley, Co. Stanstead; L. L. Séguin, S.A., S.F. et T. Réun. 3e dim. 2 1/2 hrs. p.m., chez M. E. Faucher.

No 314-CL PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T., L. A. Simoneau. Réunions, 3e dimanche à 11 1/4 hrs. a.m., à l'école du village.

No 315-CL ST-CHARLES BORROMÉE, Cartigny Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T., J. S. Poulin. Réun. 3e ven., à 7h. p.m., chez M. J. S. Poulin.

No 316-C. COULONGE, Roxton Pond, Co. Shefford; Félix Larose, S.A., Jos. Fournier, S.F., et T. Réun. 3e dim., après la messe, chez M. F. Larose.

No 317-CL SIR GEORGE S. S. CARLIER, Saint-Joachim, Co. Shefford; S.A., S.F., et T., R. Latour. Réun. 4e dim., après la messe, chez M. R. Latour.

No 318-CL BRASSARD, Da'houe, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T., Mathias Comeau. Réun. 3e dim. à 4h. p.m., à la salle C.M.B.A.

No 320-CL DUQUETTE, Montréal; Wilf. Morin, S.A., 636 Champlain, H. Morin, S.F., et T. 638 Champlain; Réun. 2e, 4e mar., 8h., 149 Berri.

No 321-CL D'AMOUR, Edmundston, N.B. S.A., René U. Beaulieu, S.F. et T., J. E. De Grâce. Réunions, 3e dimanche, à 1.30 p.m., sal e Edouard Ouellet.

No 323-CL ARCHAMBAULT, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F., et T., P. Levasseur. Réun. 3e ven., à 8hrs. p.m., chez M. Syl. Martin.

No 325-C. MOREAU, St-Marc, Co. Vercheres; Clovis O. Senecal, S.A., S.F., et T. Réun. dern. sam., à 8h., salle publique.

No 327-CL ST-ARSENÉ, Montréal; C. A. Léveillé, S.A., 1622a Labelle; Jos. Beauvais, S.F. et T., 1955 Dufferin. Réun. 2e, 4e mer., 8h., coin Ch. Colomb et Bélanger.

No 328-C. d'ARVILLE, Trémont, L. P. Lasnier, S.A., et S.F., 1000 Vanité, Réun. dern. mer., 8h., à l'école Ste. Madeleine, rue Blodgett.

No 329-C. PONTE-CLAIRE, Marie; L. E. Racicot, S.A., S.F. et T. Réun. 3e lun. 8.30 hrs.

No 330-C. DUBOIS, de l'Orignal; Emile Lauzon, S.A., Alex. Gagnon, S.F. et T. Réun. 3e dim. 7.30 h., à l'hôtel de Ville.

Droits d'entrée pour devenir membre de "l'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of membership fees and amounts. Includes 'Pour certificats de participation de \$500', 'Droit d'inscription à la Caisse des Malades', and 'Honoraire d'examen médical'.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Large table with 4 columns: Age (Ans), Contribution (\$), and two columns for 'Certificat de dotation' with amounts from \$500.00 to \$3000.00.

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Large table with 4 columns: Age (Ans), Contribution (\$), and two columns for 'Certificat d'assurance au décès' with amounts from \$500.00 to \$3000.00.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Taux, and four columns for 'MALADIE' showing rates for different age groups.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin AVOCATS 54 Rue Notre-Dame Est

BENEFICES Accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ.—1° de \$5. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maximum \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

lo—Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE.—An décès du sociétaire, ses bénéficiaires droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il est porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS.—Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquis égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans. Contributions à taux fixes, graduées d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale

Capital de Réserve

Table showing financial data: Dans sa caisse de dotation, assurance de vie, 31 mars 1910: \$1,001,686. Dans ses caisses locales des malades, au 1er Janvier 1909: 203,412. Dans sa caisse centrale des malades, 31 mars 1910: 31,826. Total 1,236,417.

Après 16 ans d'opération.

Effectif — 20,111 membres en règle au 1er Janvier 1910. Nombre de décès en règle au 1er Janvier, 1910: 8. Nombre de bureaux de perception en règle au 1er Janvier 1910:

FONDEE EN 1900

Banque Provinciale DU CANADA.

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président: M. H. Laporte, Gérant Général: Tanorède Bienvenu

Département d'Épargne ordinaire @ 3% Certificat de Dépôt @ 3%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

Banque d'Hochelaga

MONTREAL

Capital autorisé: \$ 4,000,000 Capital payé: - \$ 2,500,000 Fonds de réserve et surplus \$23,000,066 Total de l'actif au delà de \$22,000,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la ville elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie d'intérêt DEUX FOIS par année.

